



# RACINES & RAMEAUX

## FRANÇAIS D'ACADIE

Recherche Généalogique & Histoire de l'Acadie

*« Les aimés Laboueurs » malheureux alors que leur travail enrichit ceux qui ne valent rien.   
 d'grippa d'Aubigné 1630*



**BULLETIN N° 42 – Mars 2008**

ISSN 1776 – 1379

Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2008

Dépôt légal de publication : Préfecture du Morbihan sous n° 14/2002 du 24 juillet 2002

**Président d'Honneur :** Professeur Claude Massé (1923- †2001)

**Bureau Exécutif:**

Président                      Gérard Scavenec  
Vice Présidents            André Thomas - Jean-Jacques Le Blanc  
Secrétaire général        Jacques Nerrou  
Trésorière                   Annie Mérel

**Membres du Conseil d'Administration**

Edouard Sauvée, Chargé des relations avec les Amitiés Acadiennes  
Marc Gérard Braud - Claude Garin – Jean Granger - Gérard Houchois - Thierry Laléous  
Alain Lhermite - Simone Roy-Gubetta - Michel Sauvée - Yann Scavenec

**Responsable site Internet :** Daniel Burgot

**Directeur de la publication :** Gérard Scavenec

**Mise en page, Illustration :** Jean-Jacques Leblanc

**Comité de lecture :** Gérard Scavenec, Jean-Jacques Leblanc, Jacques Nerrou

## SOMMAIRE

Le mot du Président	Gérard Scavenec	page 3
Le Comte de Saint-Pierre et ses associés	Gérard Scavenec	pages 4 à 14
Vie de l'association		page 14
André Bernard était-il l'époux d'Andrée Guyon ?	Jacques Nerrou	pages 15 à 17
Liste générale des habitants des Îles Saint Pierre et Miquelon émigrés pour la France (Suite et fin)	relevé par Jacques Nerrou	pages 17 à 21
Les Pionniers de l'Ancienne Acadie (suite)	Jacques Nerrou	page 22

*Créée le 20 mars 1988, Racines et Rameaux Français d'Acadie est une association Loi 1901, dont les statuts modifiés sont l'objet du récépissé de déclaration de modification à la Sous-Préfecture de Lorient en date du 8 décembre 2000. Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.*

La reproduction de nos articles est interdite sauf autorisation de leurs auteurs et celle du Président de Racines et Rameaux Français d'Acadie.

**Cotisation annuelle :** Individuel : 23 €                      Couple : 33 €

**Prix du numéro :** 4 €

Siège social : Gérard Scavenec 15 rue Gracchus Babeuf –56600 – Lanester

Secrétariat général : Jacques Nerrou 3 allée des Jonquilles – 17620 Saint-Agnant

Adresses informatiques : <http://perso.club-internet/rrfa> ou <http://www.acadie.info>

## *LE MOT DU PRÉSIDENT*

Le 24 mai 2008, L'Assemblée Générale qui se tiendra à Nantes va revêtir, une importance inhabituelle pour plusieurs raisons. Il s'agira, vous le savez, de célébrer le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la création de Racines et Rameaux Français d'Acadie dans cette même ville par une trentaine de personnes environ. Quelques uns seront parmi nous, d'autres ont disparu malheureusement depuis mais nous leur devons beaucoup car ils ont rendu l'association crédible par leurs recherches et leurs écrits. Ce fut le cas de mon prédécesseur, le Professeur Massé ou encore de Maurice Caillebeau, de madame Hyvert-Le Fauchoux, du docteur Olliéric et d'autres encore. En cours de route, certains ont choisi de nous quitter mais de nouveaux adhérents, tous aussi intéressés, les ont remplacés et c'est bien.

Ensuite, c'est parce que nous traversons une période difficile sur le plan économique qui a des conséquences fâcheuses pour de nombreuses associations qui ont de plus en plus de mal à trouver des financements pour équilibrer leurs comptes. Pour ce qui nous intéresse directement, c'est le cas des Amitiés Acadiennes dont l'avenir reste bien incertain, en dépit d'efforts pour réduire la voilure. Nous souhaitons, bien sûr, que ces plans de la dernière chance réussissent.

Enfin, cette Assemblée Générale aura à se prononcer sur ce que nous voulons faire de notre association, son avenir, sa dynamique en tenant compte de nos moyens, de notre spécificité et du fait que nous sommes extrêmement dispersés.

Nous tirerons naturellement les leçons du bilan des années passées. En ce qui me concerne, je suis comptable de huit années à la tête du bureau exécutif, qui a eu à cœur de travailler, **collégialement**, j'insiste sur ce mot pour que ce soit bien clair pour tout le monde, sur trois axes majeurs.

Il y a 8 ans, la situation financière n'était pas saine. Nous l'avons remise en ordre grâce à un meilleur contrôle des dépenses et davantage de rigueur. Aujourd'hui, nous pouvons affronter l'avenir mais la gestion des fonds peut et doit être encore améliorée en ne se contentant pas simplement d'enregistrer les mouvements. Nous devrions pouvoir travailler selon un budget prévisionnel des dépenses qui permettrait de les programmer à l'avance et de prévoir notre marge de manœuvre. C'est un aspect important du fonctionnement de la vie associative auquel je demanderai à l'assemblée de réfléchir.

Nous avons œuvré, dans différentes directions, les uns et les autres, chacun sa part, pour accroître notre notoriété. Le bulletin est devenu une publication appréciée et reconnue, en particulier, en dehors de l'association elle-même. Nous publions un numéro de plus par an et le nombre de pages s'est étoffé. Ce bulletin c'est notre vitrine et notre identité. Il est désormais enregistré et déposé à la Bibliothèque Nationale, ce n'était pas le cas auparavant et nous étions dans l'illégalité. Nous veillons au maintien d'une ligne éditoriale qui consiste à ne faire paraître que des communications inédites en France. Les seuls articles de seconde main sont des traductions de publications que nous effectuons en vertu d'accords passés avec des associations ou des auteurs d'Outre Atlantique lorsque nous estimons opportun de le faire. La création d'un site Internet participe de cette recherche de notoriété même si cela n'a pas apporté les retombées escomptées. C'est un vaste champ de réflexion qui s'ouvre là en ce qui concerne l'avenir. Citons aussi pêle mêle, parmi les actions qui contribuent à nous faire connaître, les conférences, les expositions organisées à Belle Ile l'été, l'adhésion comme membre à part entière aux Amitiés Acadiennes, les partenariats avec les associations amies comme Bretagne Acadie Louisiane, Les Cousins Acadiens du Poitou, Falaise Acadie entre autres, ainsi qu'aux USA et au Canada. Nous apportons également notre soutien aux étudiants dans leurs travaux universitaires sur des sujets touchant à l'Acadie et nous assurons un service de tirage de généalogie aux adhérents qui le demandent.

Le troisième axe a été la défense permanente de l'association, de son mode de fonctionnement, de ses droits d'auteur contre le piratage, de ses statuts. La vie associative n'est pas un long fleuve tranquille, il faut hélas, de temps en temps, faire des rappels au règlement, gérer des conflits d'intérêt afin de préserver l'éthique et l'intégrité de l'association. Je pense ici, à titre d'exemple, à toute démarche de 'co-pillage' qui aboutirait à violer la propriété intellectuelle et les droits d'auteur ou encore la tentation de créer des sous sections plus ou moins autonomes qui inévitablement dériveraient vers une scission pure et simple et une mort annoncée de l'association. Ainsi les Racines et Rameaux d'Acadie perdraient leur qualificatif : ils ne seraient plus Français mais tout autre chose. Personnellement, je ne vois pas ce que j'aurais à faire dans cette aventure. Pourtant, je ne suis pas certain que la nocivité de telles demandes ait été comprise par ceux qui les formulaient. Je le regrette mais c'est la tâche du bureau et la responsabilité du Président de faire preuve, sans état d'âme, de clairvoyance et de vigilance afin d'éviter les faux pas et de maintenir le cap.

C'est sur ce bilan général que les adhérents réunis en assemblée générale auront à se prononcer et faire des propositions pour ensemble envisager l'avenir et dynamiser Racines et Rameaux Français d'Acadie.

*Gérard Scavennec.*

## LE COMTE DE SAINT-PIERRE ET SES ASSOCIES

Dans notre numéro de mars 2006 nous avons publié un document qui précisait les conditions dans lesquelles la Compagnie de l'Île Saint-Jean pouvait exercer le monopole de la pêche que le Régent de France lui avait concédé en août 1719 et renouvelé en janvier 1720. Les fondateurs de cette nouvelle compagnie étaient trois. A tout seigneur tout honneur, il y avait Louis Hyacinthe Castel, Comte de Saint-Pierre-Eglise et Marquis de Crèvecoeur, François Marie Fargès de Polisy et Abraham Peyrenc.

*Avertissement : pour faciliter la lecture des citations, nous avons pris la liberté de corriger l'orthographe, la syntaxe, rétabli accents et ponctuations manquants.*

### **Le contexte général de la fondation**

Deux événements considérables expliquent le désir de créer une nouvelle compagnie de commerce. En premier lieu, il faut retenir les conséquences du désastreux traité d'Utrecht qui entraîna la perte, notamment, de Terre Neuve et de l'essentiel de ses lieux de pêche. Il est nécessaire donc, pour y pallier, de trouver de nouvelles possibilités d'installation afin de poursuivre un commerce très lucratif. La consommation de morue était très importante à cette époque et la demande restait donc très forte. L'Île Royale ainsi que l'Île Saint-Jean sont susceptibles, en raison de leur proximité des bancs, d'offrir aux investisseurs ce qu'ils recherchent, d'autant que ces îles, et plus particulièrement Saint-Jean, sont quasiment vierges d'habitants, si l'on fait abstraction d'une poignée d'Indiens Micmacs qui, d'ailleurs, n'y habitent pas toujours d'une façon permanente. Si le poisson dans leurs eaux n'est pas jugé d'aussi bonne qualité, il n'en est pas moins abondant, aussi les perspectives de profit sont-elles considérables.

Le second événement déclencheur sera la mort du Roi Louis XIV et la Régence exercée par le Duc Philippe d'Orléans. Les dernières années du règne précédent furent empreintes d'une grande austérité de mœurs. Elles virent triompher conformisme politique et morale religieuse stricte. Aux revers militaires qui ruinèrent le pays, s'ajoutèrent des hivers extrêmement rigoureux, des récoltes calamiteuses qui entraînèrent famine et misère. La Régence fut vécue comme une période de libération dont profitèrent avant tout bourgeois et courtisans. Contrairement aux idées reçues, ce fut une période de prospérité économique, favorisée par la politique étrangère pacifique de Dubois et du Régent. Même si finalement le système mis en place par le banquier écossais Law s'écroula, il contribua à dynamiser et moderniser l'économie car les masses d'argent mises en circulation furent investies dans les affaires. Law fit miroiter d'énormes profits dans les investissements en Amérique, en particulier en Louisiane où l'on espérait trouver de l'or, comme jadis les Conquistadors espagnols. Alors voit-on, 'Grands' et moins 'Grands' se mettre à spéculer à qui mieux, mieux. Le marquis de Dangeau note par exemple dans son journal :

*Jeudi 10 août 1719 « les actions de la banque sont encore augmentées, elles sont présentement à plus de 460 ».*

*Vendredi 11 août « Fargès qui a gagné dit-on 10 millions à la banque... ».*

*Samedi 27 juillet 1720 : « On dit que le maréchal d'Estrées a pris pour 1800000 livres d'actions nouvelles. M. Law en a envoyé pour deux millions à Mme de Saint-Pierre et on s'empresse encore plus qu'on ne faisait au premier jour pour en avoir ».*

Dans ce contexte, on voit des demandes de concessions émaner de négociants de Paris, de Lyon, du Havre, de Saint-Malo, de Brest. Cela concerne aussi bien la baie de la Miramichi que Madagascar, nous en reparlerons.

### **Origines et carrière du Comte de Saint-Pierre**

Lorsqu'il vint à la Cour, sa noblesse fut mise en question à plusieurs reprises. Plus tard, il en fut de même pour son fils ainsi que pour son frère, l'abbé de Saint-Pierre. Il en vint, semble-t-il, à demander au Roi d'ordonner une enquête qui montra que leur noblesse remontait au 15<sup>ème</sup> siècle et ne pouvait être contestée. Mais les jalousies et les médisances étaient monnaie courante aussi les Castel durent faire publier à plusieurs reprises leurs quartiers de noblesse dans le Mercure de France. Saint-Simon ne fut pas le dernier à colporter le fait qu'ils étaient de basse extraction et indignes des charges qu'ils occupaient. Les ancêtres du Comte, pourtant, avaient compté parmi les fidèles compagnons d'Henri IV. Du côté maternel, on trouve notamment les Aux-Epaulles, dont un fut gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, sa fille, veuve du Maréchal de Saint-Géran, épousa en seconde noce Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds. Bref, des gens qui comptaient en Basse-Normandie. Son père Charles, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-Eglise, gouverneur de Valognes, Grand bailli du Cotentin fut nommé en 1643, par Anne d'Autriche, tuteur des enfants mineurs de Robert-Henri Gigault, écuyer, seigneur de Bellefonds, La Haye, Le Guislain, Gruchy, L'Isle-Marie, Chef-du-Pont, maître de compagnie d'un régiment d'infanterie.

## André Bernard était-il l'époux d'Andrée Guion?

Dans le bulletin n° 25 de Racines et Rameaux Français d'Acadie du 29 mars 2002, je posais plusieurs questions dont celle que je reprends aujourd'hui sous le même titre " André Bernard était-il l'époux d'Andrée Guion ?". Six ans plus tard, après l'article de Jean-Claude Paronnaud " Les Basques et la Nouvelle France aux 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles <sup>1</sup> et quelques recherches aux archives départementales à La Rochelle, certaines questions ont trouvées des réponses.

### Rappel sur André Bernard

Né à Beauvoir sur Mer en Vendée, il passe le 2 mars 1641 chez le notaire Cherbonnier et signe un engagement de 3 ans pour aller en Acadie au service de Charles de La Tour. Il embarque seul, et non marié, sur le "Saint Clément", pour exercer son métier de maçon au fort Saint Jean, à l'embouchure de la rivière du même nom. Il participe aux conflits de 1645 entre Aulnay et La Tour. Après la déclaration du 15 mai 1645 faite par "André Bernard, Hans Vannes, et autre", André Bernard disparaît. Il aurait laissé à la rivière Saint-Jean, son épouse et ses deux filles en bas-âge ? Je n'y crois pas.

Après cette affaire, il est quasiment certain qu'André Bernard n'est pas resté auprès de ses anciens compagnons. Est-il revenu en France ? Dans cette hypothèse, le retour aurait probablement eu lieu vers La Rochelle, à l'époque principal port d'embarquement vers l'Acadie. Dans les archives de La Rochelle de cette époque, il n'y a aucune trace d'un André Bernard. Par contre, le fait qu'il ait été exclu de la communauté du fort Saint-Jean et qu'il se soit "réfugié" ou "retiré" auprès des Indiens d'où cette lignée de Bernard à partir de Nicolas Bernard (né vers 1662) et René Bernard (né vers 1663) est tout à fait possible, car ces derniers sont donnés par certains pour être métissés. Pour conclure, cette dernière hypothèse, est sujette à réflexion car disparaissant après 1645 pour ne ré-apparaître qu'en 1662/1663, soit 18 ans plus tard. André Bernard aurait vécu avec une Indienne, sans avoir eu d'autres enfants durant cette longue absence, cela paraît alors peu probable.

### Internet et Andrée Guyon

Internet est un bel outil pour faire des recherches à condition que ces dernières soient vérifiées et avérées, et quand elles le sont cela permet d'avancer plus vite dans ces dernières.

Dans les pages Internet où l'on retrouve Andrée Guyon, souvent donnée pour être l'épouse d'André Bernard. On note également pour les enfants, les naissances situées en 1645 et 1646, un "grand trou" pour en retrouver en 1662 et 1663. Cet espace temps <sup>2</sup> permet de penser que ces enfants ne sont pas issus des mêmes parents. La mère aurait eu 30 et 31 ans pour les deux premiers enfants et 47 et 48 ans pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> puisque personne ne donne aucun enfant entre 1646 et 1662. A moins que ceux nés durant cette période soient décédés ? Peu probable puisque les deux premiers se suivent et idem pour les deux derniers. A l'évidence, il s'agit bien de 2 familles, différentes l'une de l'autre.

Toujours pour Andrée Guyon, la date de naissance va de 1610 à 1626, avec toutefois 1615 souvent donnée (ouf merci le recensement de 1671). Mais le lieu de naissance est soit La Chaussée<sup>3</sup>, Tourouvre <sup>4</sup>, Mortagne <sup>5</sup> ou La Rochelle. Ensuite pour ses parents, tous les sites généalogiques nous donnent François Guyon (on verra qu'il ne peut être le père) avec une mère inconnue ou encore Jean (François) Guyon et Mathurine Robin venus de villages du Perche (plusieurs lieux du Perche sont donnés). Il faut dire que jusqu'à aujourd'hui, son acte de baptême n'a pas été trouvé ou confirmé.

Jacques Nerrou

---

<sup>1</sup> Bulletin Racines et Rameaux Français d'Acadie n° 39 – avril 2007 – pages 4 à 16.

<sup>2</sup> 16 ans

<sup>3</sup> Poitou

<sup>4</sup> Perche

<sup>5</sup> Perche

**LISTE GENERALE DES HABITANTS  
DES ILES SAINT PIERRE et MIQUELON EMIGRES POUR LA FRANCE.**

Sur le bateau 'la Pucelle'

(suite et fin)

Total des personnes parties pour l'Amérique : 14

**LISTE GENERALE DES HABITANTS DES ILES SAINT PIERRE  
et MIQUELON EMIGRES POUR L'ACADIE.**

Les retours en Acadie se sont faits sur leurs propres navires.

Sur la goélette 'la Marianne'

28 passagers

Sur la goélette ' ? '

Total : 33 personnes

Sur le bateau 'les Deux Amis'

Total : 35 personnes

Personnes retournées en Acadie sur 5 différentes chaloupes

1<sup>ère</sup> chaloupe

2<sup>ème</sup> chaloupe

Guillaume Yvon Elisabeth Williams, sa femme Guillaume, leur fils	
--	--

3<sup>ème</sup> chaloupe

4<sup>ème</sup> chaloupe

5<sup>ème</sup> chaloupe

Parties pour l'Acadie : 163 personnes

Jacques Nerrou

**LES PIONNIERS DE L'ANCIENNE ACADIE (suite)**

Jacques Nerrou (à suivre)